



Contacts presse

Cabinet de Christian ECKERT

sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Ségolène NEUVILLE

cab-phe-presse@sante.gouv.fr

Cabinet de Martine PINVILLE

sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr



MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Sommaire

Édito	3
Un service d'information et de conseil ouvert à tous	4
Un service partenarial	4
● Un service nouveau labellisé par l'État	4
● Un service à deux niveaux	5
Les partenaires	6



Le mal-endettement et le surendettement sont pour nos concitoyens des situations destructrices qu'il est possible de prévenir et combattre.

Dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, les pratiques des institutions bancaires ont été davantage encadrées ¹ et les droits des personnes renforcées: droit au compte², plafonnement des frais liés aux incidents bancaires ³, mise en place d'un Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB).

La prévention du surendettement passe également par une meilleure information des personnes le plus tôt possible, afin de leur permettre d'anticiper des changements de situation personnelle ou professionnelle et de mettre en place des actions adaptées.

C'est dans cet esprit que le gouvernement a décidé de lancer un réseau de « Points conseil budget » (PCB) ouverts à tous, afin que chacun puisse bénéficier à tout moment de conseils personnalisés, confidentiels et gratuits. Ce nouveau service sera mis en place dans quatre régions, sur la base d'un cahier des charges précis, permettant de garantir un service indépendant et de qualité.

Les Points conseil budget fonctionneront en réseau afin de coordonner les interventions de tous les opérateurs (associations, établissements de crédit, créanciers), dans une logique d'efficacité et de solidarité.

Ce nouveau service fera l'objet d'un bilan au premier semestre 2017 afin de mesurer l'impact des actions mises en œuvre, et de définir les conditions de la pérennisation des PCB sur l'ensemble du territoire.

Christian ECKERT

Secrétaire d'État chargé du Budget

Ségolène NEUVILLE

Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion

Martine PINVILLE

Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire

Point conseil budget (PCB)
Dossier de presse - 29 février 2016

¹ Par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires adoptée de juillet 2013, charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement du 5 novembre 2014.

² Décret n° 2014-251 du 27 février 2014 relatif aux conditions d'exercice du droit au compte au nom et pour le compte du demandeur par les associations et fondations.

³ Décret du 17 octobre 2013.

Un service d'information et de conseil ouvert à tous

Les Points conseil budget (PCB) sont des lieux ouverts à tous, qui proposent des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion budgétaire.

Ce service s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent :

- améliorer la gestion de leur budget ;
- faire face à une situation financière difficile ;
- anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses.

Il s'agit aussi de prévenir le surendettement, en apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en difficulté financière pour améliorer durablement leur situation budgétaire.

Tous les publics y seront reçus, y compris des personnes qui sont en emploi et qui ne sont pas suivies par les services sociaux. Les heures d'ouverture seront prévues pour permettre d'accueillir tous les publics y compris les salariés en emploi.

Un service partenarial

Ce service est porté conjointement par l'État, les associations et fondations de lutte contre l'exclusion et de protection des consommateurs, les créanciers publics et privés et les établissements bancaires et de crédit.

Il s'agit d'un service nouveau faisant intervenir des partenaires publics et privés qui mutualisent leurs actions.

Le cahier des charges des Points conseil budget a été défini dans le cadre d'un travail partenarial piloté par l'État. François Soulage, président du collectif ALERTE, a présidé le comité partenarial de pré-sélection des candidatures et le comité de suivi de l'expérimentation.

L'État assure le pilotage du dispositif et sa labellisation. Les services déconcentrés, au niveau départemental et régional, apportent leur soutien aux expérimentations.

Un service nouveau labellisé par l'État

Les PCB seront d'abord mis en œuvre sur quatre territoires : l'Île-de-France, l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Une évaluation permettra de définir le niveau de satisfaction des personnes et l'utilité pour les professionnels, et d'optimiser le fonctionnement des PCB.

Un service à deux niveaux

1. La proximité - « PCB1 »

Le premier niveau est celui des PCB de proximités dits « PCB 1 »

Il s'agit de lieux ouverts à tous. Ils apportent conseils et informations à toutes les personnes qui en font la demande. Ils facilitent l'accès aux aides de droit commun. Ils peuvent également accompagner les ménages dans le cadre de procédures de surendettement.

Le PCB1 sera clairement identifiable par le public, grâce à des outils de communication dédiés (logo, affiche, espace dédié sur internet, liste des PCB...).



2. L'expertise - « PCB2 »

Le second niveau est celui des PCB « experts » dits « PCB 2 »

Il est spécialisé dans l'intervention auprès des créanciers. Il s'agit de trouver, avec l'accord des personnes, des solutions permettant de stabiliser durablement leur situation.

Ce second niveau est financé par les créanciers.











AGENCE
NATIONALE POUR
L'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT













































